



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24263/Add.1
10 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOUVEAU RAPPORT PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL EN
APPLICATION DES RESOLUTIONS 757 (1992), 758 (1992) ET
761 (1992) DU CONSEIL DE SECURITE

Additif

1. Dans mon rapport au Conseil de sécurité (S/24263), j'ai recommandé au paragraphe 12 que les effectifs de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) soient augmentés de quelque 1 600 personnes et ai indiqué que l'estimation révisée des incidences financières découlant de cette recommandation serait publiée séparément sous forme d'additif.
2. Dans la résolution 46/233 du 19 mars 1992, l'Assemblée générale a ouvert un crédit destiné à la FORPRONU pour la période se terminant à la mi-octobre 1992. Si le Conseil de sécurité décidait de renforcer, comme il est proposé, les effectifs de la FORPRONU, les dépenses révisées y relatives sont estimées, pour une période de quatre mois allant de la mi-juin à la mi-octobre 1992, à environ 22,7 millions de dollars, au lieu du montant de 20,1 millions indiqué dans les prévisions initiales (S/24075/Add.1). Au-delà de cette période, les dépenses mensuelles relatives à ces activités s'élèveraient à environ 3,8 millions de dollars. On trouvera en annexe au présent additif, pour information, la ventilation des dépenses prévues par objet principal de dépense.
3. Si le Conseil de sécurité décidait d'élargir les effectifs de la FORPRONU, je recommanderais à l'Assemblée générale que le coût additionnel de l'opération soit considéré comme une dépense de l'Organisation devant être supportée par les Etats Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et que les contributions demandées à ce titre aux Etats Membres soient versées au Compte spécial de la FORPRONU.

ANNEXE

Prévisions de dépenses relatives à l'élargissement de la FORPRONU

	<u>Pour les quatre premiers mois</u>	<u>Mensuellement, à l'issue de la période de quatre mois</u>
	(En milliers de dollars E.-U.)	
1. Elément militaire		
a) Observateurs	1 462	221
b) Contingents	7 731	2 200
c) Déploiement du matériel appartenant aux contingents	4 500	-
2. Contrôleurs de la police	556	147
3. Dépenses afférentes au personnel civil a/	1 485	402
4. Locaux, entretien et installation	786	190
5. Opérations aériennes	518	173
6. Véhicules	2 841	298
7. Communications	897	27
8. Matériel divers	774	-
9. Fournitures, services, fret et dépenses d'appui diverses	1 160	143
Total	<u>22 710</u>	<u>3 801</u>

a/ Ces dépenses concernent 34 fonctionnaires recrutés sur le plan international et le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) recruté sur le plan local, selon les besoins.